

A.G.R. Secteur de STRASBOURG

TENNIS DE TABLE

responsable de la compétition : François DUFOUR

06, rue de la Roseraie ; 67300 Schiltigheim

tél: 03.88.26.01.87 + 06.71.29.64.52

courriel : fr.dufour2@wanadoo.fr

Schiltigheim, le 29 novembre 2025

CHAMPIONNAT DES JEUNES PAR EQUIPES 2025 - 2026

Le **TROISIEME TOUR** se déroulera le **DIMANCHE 11 JANVIER 2026** à 9 heures précises :

- dans la salle de Saint-Jean / Saint-Joseph (salle Louvois, complexe sportif de l'Esplanade, 15 rue Louvois à Strasbourg) pour la **poule 1 benjamins** et la **poule 2 benjamins**.
- dans la salle de l'APIG (Gymnase des 4 vents, rue du 23 novembre à Illkirch) pour la **poule unique de cadets** et la **poule unique de poussins**.
- dans la salle de Vendenheim (Centre omnisports, 1 rue des châtaigniers à Vendenheim) pour la **poule 1 minimes** et la **poule 2 minimes**

+ **COMPOSITION DES POULES POUR LE TROISIEME TOUR :**

- **poule unique de cadets** : Saint-jean cadets - Saint-Joseph cadets - APIG cadets - Lingolsheim cadets - juniors
- **poule 1 minimes** : Vendenheim minimes - APIG minimes - TT Souffel minimes - La Wantzenau minimes.
- **poule 2 minimes** : Cheminots Strbg minimes - Ostwald minimes - C.T.S minimes.
- **poule 1 benjamins** : Cheminots Strbg benjamins - **Saint-Joseph 1 benjamins** - **Saint-Joseph 2 benjamins** - **Ostwald 1 benjamins**.
- **poule 2 benjamins** : Saint-Jean benjamins - APIG benjamins - TT cheminots Bischheim benjamins - **Ostwald 2 benjamins**.
- **poule unique de poussins** : APIG 1 poussins - Ostwald poussins - Saint-Joseph poussins - APIG 2 poussins - (NB : **Cheminots Strbg poussins exempt pour ce tour**).

+ **POINTS DE REGLEMENT :**

- Pour pouvoir participer au championnat, il est **faut être en possession d'une licence A.G.R.**
- **Tout joueur non en possession d'une licence validée le jour de la rencontre sera disqualifié.**
- Toute association évoluant au niveau départemental doit **faire participer effectivement au moins une équipe de jeunes** dans l'une ou l'autre des catégories d'âge, sous peine de relégation.
- Les équipes engagées nominativement ne doivent pas être modifiées, sauf cas de force majeure.
- Un joueur absent lors d'un tour pourra être remplacé par un joueur d'une équipe inférieure ou par un joueur non engagé nominativement et retrouvera sa place au tour suivant.
- Pour un même joueur, **un seul remplacement en équipe supérieure est autorisé**. Au second remplacement, le joueur concerné devient **titulaire de l'équipe supérieure**.
- **Si un club engage deux équipes dans une même catégorie, les joueurs les mieux classés doivent obligatoirement jouer en équipe 1.**
- Une **tenue sportive** (short + maillot + chaussures de sport) est exigée lors des matches.
- Les effets blancs sont interdits avec des balles blanches et les effets jaunes avec des balles jaunes.
- les **classements à prendre en compte** sont les **classements AGR** et non ceux de la LGETT.
- **le meilleur classé de chaque équipe doit obligatoirement jouer en "A" ou en "X" lorsque le championnat se déroule en poules de 4 équipes** (cas de la poule 1 minimes, des deux poules de benjamins et de la poule unique de poussins cette saison).